

27 juin 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

(Eurolist)

Par courrier du 22 juin 2007, la société Alter Finance Capital (66, rue François 1^{er} - 75008 Paris), contrôlée par la société Algest SE, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juin 2007, par suite d'une cession hors marché d'un bloc d'actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et détenir 9 663 actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR représentant autant de droits de vote, soit 0,30% du capital et 0,27% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 232 000 actions représentant 3 619 429 droits de vote.